

TARIFS ANNUELS

2023 - 2024

Tarif de Base		COLLEGE			LYCEE		
	REVENU FISCAL Déclaration 2022 sur les revenus 2021	Externe (1)	Demi- pensionnaire (2)	Interne (3)	Externe (1)	Demi- pensionnaire (2)	Interne (3)
Tranche 1	< 24 000 €	696,50 €	1 582,00 €	4 462,00 €	759,50 €	1 645,00 €	4 525,00 €
Tranche 2	24 001 €-36 000 €	732,50 €	1 618,00 €	4 498,00 €	794,50 €	1 680,00 €	4 560,00 €
Tranche 3	36 001 €-48 000 €	766,50 €	1 652,00 €	4 532,00 €	828,50 €	1 714,00 €	4 594,00 €
Tranche 4	> 48 001 €	812,50 €	1 698,00 €	4 578,00 €	875,50 €	1 761,00 €	4 641,00 €

10% de remise pour le 2^{ème} enfant, 75% de remise à partir du 3^{ème} enfant

(1) scolarité + cotisations diverses (Diocèse, Ugsel, APEL, frais administratifs)

(2) scolarité + ½ pension (frais fixes + badge) + cotisations diverses (Diocèse, Ugsel, APEL, frais administratifs)

(3) scolarité + ½ pension (frais fixes + badge) + pension complète + cotisations diverses (Diocèse, Ugsel, APEL, frais administratifs)

Tarif complémentaire selon la situation

Pour toute nouvelle inscription, un forfait de 50 € sera facturé au titre des frais de dossier .

Classes à Thème :

- Classe Art : participation supplémentaire de 100 € (Collège).
- Classe Montagne : participation supplémentaire de 250 € (Collège).
- Classe Sucré-Salé : participation supplémentaire de 100 € (niveau 6^{ème}, 5^{ème}).
- Classe Sciences et Nature : participation supplémentaire de 50 € (niveau 6^{ème}, 5^{ème}).

Lecture et TP :

- Forfait lecture (Collège) : 25 €
- TP Collège : prix d'achat (de 20 € à 50 € selon la classe)
- TP Lycée (2nde, 1ère, Term.) : prix d'achat selon les enseignements de spécialités

Demi-pension :

Une carte est distribuée à chaque élève demi-pensionnaire ou interne qu'il doit avoir tous les jours au repas du midi pour avoir accès au restaurant scolaire.

A chaque passage en cantine, une somme forfaitaire de 2.55 € sera prélevée sur la carte, en complément de la somme mise sur la facturation. Il est donc nécessaire de recharger cette carte régulièrement.

Cette participation est incluse dans le tableau ci-dessus sur la base de 150 repas.

Des arrhes seront prélevées le 01/09/2023 :

110 € pour les externes

150 € pour les demi-pensionnaires + 50 € pour le badge cantine

400 € pour les internes + 50 € pour le badge cantine